MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'air

Décision n° 1124 du 3 février 2014 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie de l'air

NOR : *INTJ1400166S*

Le commandant de la gendarmerie de l'air,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 10927 du 3 décembre 2013 (NOR : INTJ1325293S),

Décide:

Article 1er

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1er mars 2014:

Luret, David	Nigend : 157 055	Numéro de livret de solde : 8 014 555

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1er mars 2014:

Borg, Stéphane	Nigend : 146 323	Numéro de livret de solde : 8 005 012

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 février 2014.

Le colonel,
commandant la gendarmerie de l'air,
P. Aubert